



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ 06-83-27-22-80 ✉ ffcmcuristes1@gmail.com

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

16/11/2025

Le 1° ministre envisage de baisser le taux de prise en charge de 65% à 15% par décret !

Après l'échec cuisant du gouvernement devant les Députés (127 votes contre et 24 pour), les Sénateurs vont se prononcer sur l'abaissement du taux de prise en charge des cures de 65% à 15%.

Mais le 1° ministre a annoncé qu'il pourrait s'asseoir sur les votes de l'Assemblée et du Sénat en passant ultérieurement par décret s'il l'estime nécessaire!

ATTENTION ! le risque de ce passage en force au mépris de Parlement et du Sénat est très sérieux, au point que la mobilisation de tous les intervenant du thermalisme social ne cesse de se renforcer.

Ainsi, M. le Député Denis FÉGNÉ, président de la commission thermique à l'Assemblée Nationale, vient de lancer une pétition en ligne que nous vous appelons à signer et à faire signer (Cf. lien ci-dessous)

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHuayE3YBSJlyHhCuckCiSI3DvzC8x0xHVJcPfOCVxgcrukug/viewform>

À faire circuler, la lutte continue!

Pour la FFCM, le président, M. Jean-Pierre GROUZARD.